

*Proposition présentée par la Commission de la santé :
M^{mes} et MM. Claude Aubert, Alain Charbonnier, Edouard
Cuendet, Ariane Reverdin, Christian Brunier, Laurence
Fehlmann Rielle, Brigitte Schneider Bidaux, Ariane
Wisard-Blum, Gabriel Barrillier, Marie-Françoise de
Tassigny, Michel Forni, Guy Mettan, Caroline Bartl, Eric
Ischi et Eric Stauffer*

Date de dépôt : 11 juin 2007

Proposition de motion pour une meilleure transparence des caisses maladie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les assurés genevois souffrent des primes les plus élevées de Suisse;
- que la transparence n'est pas complète concernant les comptes des caisses maladie œuvrant dans le cadre de la LAMAL;
- que les primes augmentent à Genève plus que les coûts de la santé;
- les différents efforts du Conseil d'Etat du canton de Genève afin d'obtenir une meilleure transparence des comptes des caisses maladie ainsi qu'une diminution des coûts de la santé;
- la motion 1656 déposée par le Mouvement Citoyen Genevois,

invite le Conseil d'Etat

à continuer et à entreprendre régulièrement toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir une complète transparence des comptes des caisses maladie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de la santé a travaillé pendant deux séances sur la motion 1656 (voir ci-dessous) déposée par le MCG (Mouvement Citoyen Genevois).

Très rapidement la quasi-unanimité de la commission a constaté que sur le fond cette motion amenait une question pertinente sur la mauvaise transparence des caisses maladie œuvrant dans le cadre de la LAMAL. Toutefois, aussi bien le titre que certains considérants et que les invites ne pouvaient trouver un consensus et un écho favorable de la part des membres de la Commission de la santé.

Il a alors été proposé de déposer une motion de la commission afin que celle-ci se retrouve unanime à soutenir le Conseil d'Etat dans sa recherche, d'une part, d'une meilleure transparence de la part des caisses maladie et d'autre part, de la diminution des coûts de la santé, donc des primes des assurés du canton.

La Commission de la santé unanime vous prie, Mesdames et Messieurs les députés-ées, de soutenir cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat afin de le soutenir dans ses efforts pour que les primes d'assurance maladie des citoyens du canton de Genève cessent d'augmenter sans que les caisses maladies présentent tous les arguments indispensables justifiant ces augmentations.

Proposition de motion (1656)

Assurance-maladie: les Genevois arnaqués. Exigeons la transparence totale!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

considérant:

- que les assurés genevois souffrent des primes les plus élevées de Suisse;
- que la transparence n'existe pas dans les comptes de l'assurance maladie;
- que les assurés genevois paient pour les assurés d'autres cantons;
- que les primes augmentent à Genève beaucoup plus que la seule hausse des coûts de santé,

invite le Conseil d'Etat

- à réclamer une transparence totale de la comptabilité des caisses maladie auprès du Conseil fédéral et des caisses maladie ;

- à intervenir fermement auprès du Conseil fédéral pour que les assurés genevois ne financent pas indirectement d'autres cantons;*
- à contester auprès du Conseil fédéral et des assurances maladie toutes les hausses de cotisation;*
- à réclamer des baisses de cotisations, quand leur niveau est injustifié, auprès des autorités fédérales.*